



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU SAMEDI 10 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le samedi 10 avril, à neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de MEILHAN-SUR-GARONNE, dûment convoqué conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du CGCT, s'est réuni en session ordinaire, à huis-clos, à la mairie, sous la présidence de Madame Régine POVEDA, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2021

♦ **PRESENTS** : Régine POVEDA, Thierry MARCHAND, Véronique MUSOLINO, Jacqueline AGOSTINI, Serge CAZE, Catherine CÈNES, Francis LACOME, Cédric LAFFARGUE, Émilie MAILLOU, Céline PONS, Jean BARBE, Fabienne GUIPOUY-LAFARGUE

♦ **ABSENTS OU EXCUSÉS** : Gilles DUSOUCHET, Julien MUSOLINO, Corine GLEYROUX

♦ **POUVOIRS** : Julien MUSOLINO à Thierry MARCHAND, Corine GLEYROUX à Jean BARBE

♦ **SECRETAIRE DE SEANCE** : Jacqueline AGOSTINI

En ouverture de séance, **M. le Premier Adjoint** tient à faire part, au nom de l'ensemble du Conseil Municipal et des agents, de son entier soutien et de son affection à l'égard de Madame la Maire suite à la douloureuse épreuve personnelle qu'elle a vécue.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06/03/2020

Madame la Maire demande aux élus de bien vouloir faire part de leurs observations éventuelles concernant le procès-verbal du 06 mars 2021.

Jean BARBE demande qu'une correction mineure soit apportée sur ses propos concernant le GEMAPI. Correction apportée.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 06 mars 2021 est approuvé **à l'unanimité**.

ORDRE DU JOUR

1- Proposition de dossiers avec débat :

Dossier n°01 : approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2020 (commune)

Dossier n°02 : vote des taxes communales 2021

Dossier n°03 : vote du Budget Primitif 2021 (commune)

Dossier n°04 : approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2020 (camping)

Dossier n°05 : vote du Budget Primitif 2021 (camping)

2- Proposition de dossiers techniques :

Dossier n°06 : signature d'une convention de mise à disposition avec le service habitat de VGA

Dossier n°07 : tableau des effectifs communaux

Dossier n°08 : décisions de Madame la Maire

Dossier n°09 : bilan d'activités 2020 de VGA (vidéo de 15min.)

3- Informations diverses

4- Questions orales (30 min)

DOSSIER N°1
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION
ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 (Commune)

Madame la Maire présente le compte administratif 2020 de la commune.

<i>Investissement dépenses</i>			
<i>Art.</i>	<i>Libellé</i>	<i>Budget 2020</i>	<i>Réalisé 2020</i>
001	Déficit d'investissement reporté	274 408,00	274 407,65
001	Déficit d'investissement reporté	274 408,00	274 407,65
16	Emprunts et dettes assimilés	109 497,00	106 472,39
1641	Emprunts en euros	106 000,00	105 040,13
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 497,00	1 432,26
20	Immobilisations incorporelles	15 500,00	14 833,29
202	Frais liés doc. urbanisme & numérisation cadastre	11 500,00	12 074,01
2031	Frais d'études	0,00	1 528,80
2051	Concessions et droits similaires	4 000,00	1 230,48
21	Immobilisations corporelles	8 300,00	3 647,53
2158	Autres install., matériel et outillage techniques	1 000,00	811,80
2188	Autres immobilisations corporelles	5 000,00	2 835,73
23	Immobilisations en cours	467 656,00	17 092,35
2313	Constructions	198 096,00	10 292,35
2318	Autres immobilisations corporelles en cours	6 800,00	6 800,00
TOTAL INVESTISSEMENT DÉPENSES		875 361,00	416 453,21

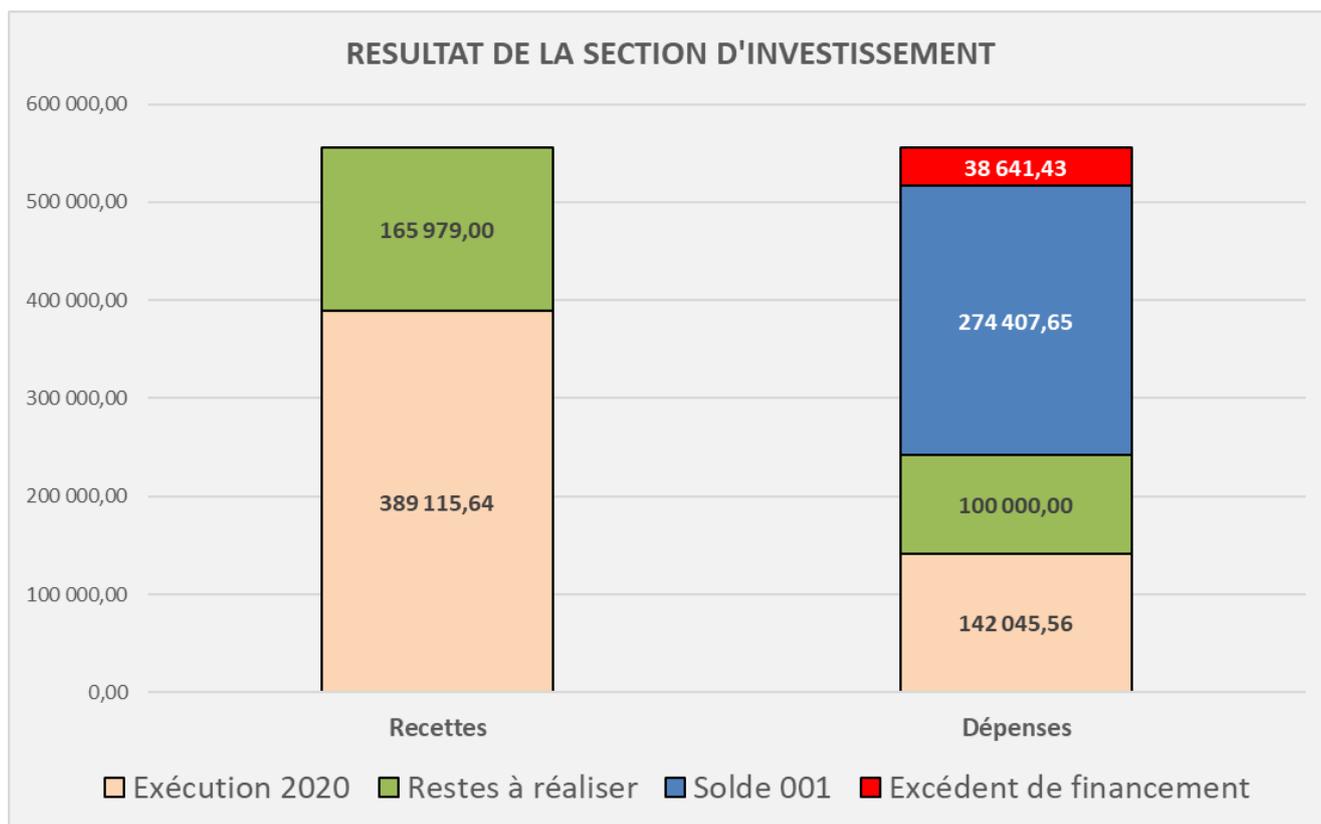
<i>Investissement recettes</i>			
<i>Art.</i>	<i>Libellé</i>	<i>Budget 2020</i>	<i>Réalisé 2020</i>
10	Dotations, fonds divers et réserves	196 908,00	176 567,77
10226	Taxe d'aménagement	11 000,00	5 660,12
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	170 908,00	170 907,65
13	Subventions d'investissement reçues	343 825,00	8 640,37
1323	Départements	57 400,00	1 982,00
13251	GFP de rattachement	67 600,00	6 658,37
16	Emprunts et dettes assimilés	53 497,00	1 176,86
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 497,00	1 176,86
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	429,00	202 730,64
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immob.	0,00	1 971,19
2113	Terrains aménagés autres que voirie	0,00	0,91
2118	Autres terrains	0,00	330,40
21312	Bâtiments scolaires	0,00	200 000,00
28041582	Bâtiments et installations	429,00	428,14
TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES		594 659,00	389 115,64

Fonctionnement dépenses

Art.	Libellé	Budget 2020	Réalisé 2020
011	Charges à caractère général	289 380,00	262 498,69
60611	Eau et assainissement	16 000,00	10 410,07
60612	Energie - Electricité	25 000,00	20 770,36
60613	Chauffage urbain	20 000,00	34 480,24
60622	Carburants	5 000,00	3 551,57
60623	Alimentations	1 500,00	457,57
60631	Fournitures d'entretien	3 500,00	3 864,64
60632	Fournitures de petit équipement	3 500,00	2 605,97
60636	Vêtements de travail	1 000,00	766,47
6064	Fournitures administratives	3 000,00	4 146,76
6065	Livres,disques,cassettes(bibliothèque,médiathèque)	100,00	20,00
6067	Fournitures scolaires	4 000,00	3 438,45
6068	Autres matières et fournitures	25 000,00	16 125,18
611	Contrats de prestations de services	40 000,00	32 109,44
6122	Crédit-bail mobilier	16 040,00	20 141,49
6135	Locations mobilières	7 000,00	7 749,78
615221	Bâtiments publics	10 000,00	6 176,19
615228	Autres bâtiments	5 000,00	4 129,51
615231	Voiries	10 000,00	6 045,20
61551	Matériel roulant	2 500,00	6 413,89
61558	Autres biens mobiliers	4 000,00	3 518,80
6156	Maintenance	10 000,00	12 501,13
6161	Multirisques	10 000,00	9 876,69
6182	Documentation générale et technique	40,00	55,00
6184	Versements à des organismes de formation	3 500,00	2 683,00
6188	Autres frais divers	500,00	39,50
6226	Honoraires	4 000,00	2 747,53
6227	Frais d'actes et de contentieux	50,00	38,00
6228	Divers	3 500,00	1 969,40
6231	Annonces et insertions	2 000,00	1 620,00
6232	Fêtes et cérémonies	8 000,00	4 642,62
6236	Catalogues et imprimés	2 000,00	837,02
6238	Divers	100,00	87,55
6247	Transports collectifs	200,00	158,00
6251	Voyages et déplacements	300,00	284,00
6261	Frais d'affranchissement	1 200,00	1 443,62
6262	Frais de télécommunications	10 000,00	12 248,62
627	Services bancaires et assimilés	700,00	136,80
6281	Concours divers (cotisations...)	500,00	334,83
62878	A d'autres organismes	100,00	50,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	5 925,50
63512	Taxes foncières	9 000,00	17 858,00
6358	Autres droits	50,00	40,30

012	Charges de personnel et frais assimilés	710 000,00	661 700,62
6217	Personnel affecté par la commune membre du GFP	0,00	2 673,00
6218	Autres personnel extérieur	20 000,00	25 604,70
6331	Versement de transport	2 000,00	1 853,36
6332	Cotisations versées au FNAL	2 000,00	1 894,14
6336	Cotisations au centre national et CNFPT	10 000,00	8 508,37
6338	Autres impôts,taxes&vers.assimilés sur rémunér.	1 200,00	1 136,52
6411	Personnel titulaire	410 000,00	380 160,71
6413	Personnel non titulaire	20 000,00	19 072,48
6451	Cotisations à l'URSSAF	57 000,00	56 383,98
6453	Cotisations aux caisses de retraite	122 000,00	107 312,12
6454	Cotisations aux ASSEDIC	600,00	777,51
6455	Cotisations pour assurance du personnel	30 000,00	41 833,96
6456	Versement au FNC du supplément familial	0,00	611,00
6458	Cotisations aux organismes sociaux	3 000,00	1 332,00
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	4 200,00	3 816,00
6488	Autres charges	13 000,00	8 730,77
65	Autres charges de gestion courante	163 526,00	159 365,57
651	Redevance pour concessions,brevets,licences...	200,00	185,00
6531	Indemnités	45 000,00	45 541,94
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	7 000,00	7 698,21
65372	Cotis. au fond de financ. de l'alloc. fin mandat	0,00	93,35
6553	Service d'incendie	43 400,00	43 159,60
65548	Autres contributions	12 000,00	9 630,23
6558	Autres contributions obligatoires	3 000,00	2 801,32
657362	CCAS	11 096,00	5 000,00
6574	Subv.fonct.aux asso.&autres pers. de droits privé	35 775,00	42 755,00
65888	Autres	5,00	2 500,92
66	Charges financières	17 100,00	16 769,80
66111	Intérêts réglés à l'échéance	17 000,00	16 209,79
6615	Intérêts des comptes courants&de dépôts créditeurs	100,00	560,01
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	429,00	202 730,64
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00	200 331,31
6761	Diff. sur réalisations (positives) transf. en inv.	0,00	1 971,19
6811	Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	429,00	428,14
	TOTAL FONCTIONNEMENT DÉPENSES	1 180 435,00	1 303 065,32

Fonctionnement recettes			
Art.	Libellé	Budget 2020	Réalisé 2020
002	Excédent de fonctionnement reporté	6 871,00	6 870,81
002	Excédent de fonctionnement reporté	6 871,00	6 870,81
013	Atténuations de charges	15 000,00	16 177,63
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	15 000,00	16 177,63
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	87 780,00	60 020,54
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	2 000,00	1 332,00
70323	Redevance d'occupation du dom.public communal	1 500,00	1 714,05
70632	A caractère de loisirs	5 000,00	2 341,80
7067	Redev.&droits des serv.péri-scolaire&enseignement	25 000,00	19 761,15
70846	au GFP de rattachement	35 000,00	27 240,59
70848	aux autres organismes	5 000,00	1 569,78
70876	par le GFP de rattachement	6 000,00	4 910,21
70878	par d'autres redevables	830,00	775,96
7088	Autres prod.d'activ.annexes(abon.&vente ouvrages)	500,00	375,00
73	Impôts et taxes	695 155,00	701 961,68
73111	Taxes foncières et d'habitation	641 818,00	636 319,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	2 135,00	2 395,00
73223	Fds de péréquation des ress com et intercom	24 000,00	36 053,00
7351	Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	35,68
7381	Taxe addit.aux droits de mut.ou taxe pub.foncière	27 202,00	27 159,00
74	Dotations, subventions et participations	436 207,00	395 522,92
7411	Dotation forfaitaire	185 507,00	185 507,00
74121	Dotation de solidarité rurale	112 292,00	112 292,00
74718	Autres	150,00	238,63
74748	Autres communes	40 000,00	27 815,96
7478	Autres organismes	15 000,00	8 449,34
7482	Compens.perte taxe ad.aux droits mut.,taxe pub fon.	150,00	43,00
74832	Attribution du fonds départ. péréquation taxe pro.	5 000,00	4 206,99
74834	Etat-Compens.au titre exonérations taxes foncières	22 606,00	22 606,00
74835	Etat-Compens.au titre exonérations taxes d'habita.	34 364,00	34 364,00
75	Autres produits de gestion courante	57 005,00	51 240,74
752	Revenus des immeubles	52 000,00	50 238,55
7561	Régies dotées de la seule autonomie financière	5 000,00	1 000,00
7588	Autres produits divers de gestion courante	5,00	2,19
76	Produits financiers	10,00	6,12
761	Produits de participations	10,00	6,12
77	Produits exceptionnels	10 100,00	212 611,97
7718	Autres produits exceptionnels sur op. de gestion	0,00	1 632,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	202 302,50
7788	Produits exceptionnels divers	10 000,00	8 677,47
	TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES	1 308 128,00	1 444 412,41



-Excédent de fonctionnement de : 134.476,28€
 -Excédent reporté de : 6.870,81€
 Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :141.347,09€

-Déficit d'investissement de : 27.337,57€
 -Excédent des restes à réaliser de : 65.979,00€
 Soit un excédent de financement de : 38.641,43€

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : +141.347,09€
 AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) : 0,00€
 RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : +141.347,09€
 RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : -27.337,57€

La section d'investissement n'a pas besoin de financement puisqu'elle est en excédent.

Il n'y a donc pas lieu de procéder, pour le budget 2021, à une affectation complémentaire en réserve au compte 1068.

Fabienne GUIPOUY LAFARGUE demande si ce résultat tient compte de la vente de l'immeuble Allée Gabourin.

Madame la Maire répond que oui.

Fabienne GUIPOUY LAFARGUE regrette que la commune vende son patrimoine car elle se prive des recettes des loyers.

Thierry MARCHAND dit que la commune n'a pas vocation à être bailleur. De plus, les travaux de remise aux normes de ce bâtiment auraient coûté très cher.

Madame la Maire présente ensuite le compte de gestion 2020 de la commune, dressé par le receveur municipal.

32700 - MEILHAN SUR GARONNE -
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	918 001,00	1 550 430,50	2 468 431,50
Titres de recettes émis (b)	389 115,64	1 443 163,57	1 832 279,21
Réductions de titres (c)		5 621,97	5 621,97
Recettes nettes (d = b - c)	389 115,64	1 437 541,60	1 826 657,24
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	918 001,00	1 550 430,50	2 468 431,50
Mandats émis (f)	143 149,56	1 303 782,93	1 446 932,49
Annulations de mandats (g)	1 104,00	717,61	1 821,61
Dépenses nettes (h = f - g)	142 045,56	1 303 065,32	1 445 110,88
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	247 070,08	134 476,28	381 546,36
(h - d) Déficit			

Madame la Maire expose aux membres que le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice. La Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le Compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif au vote.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

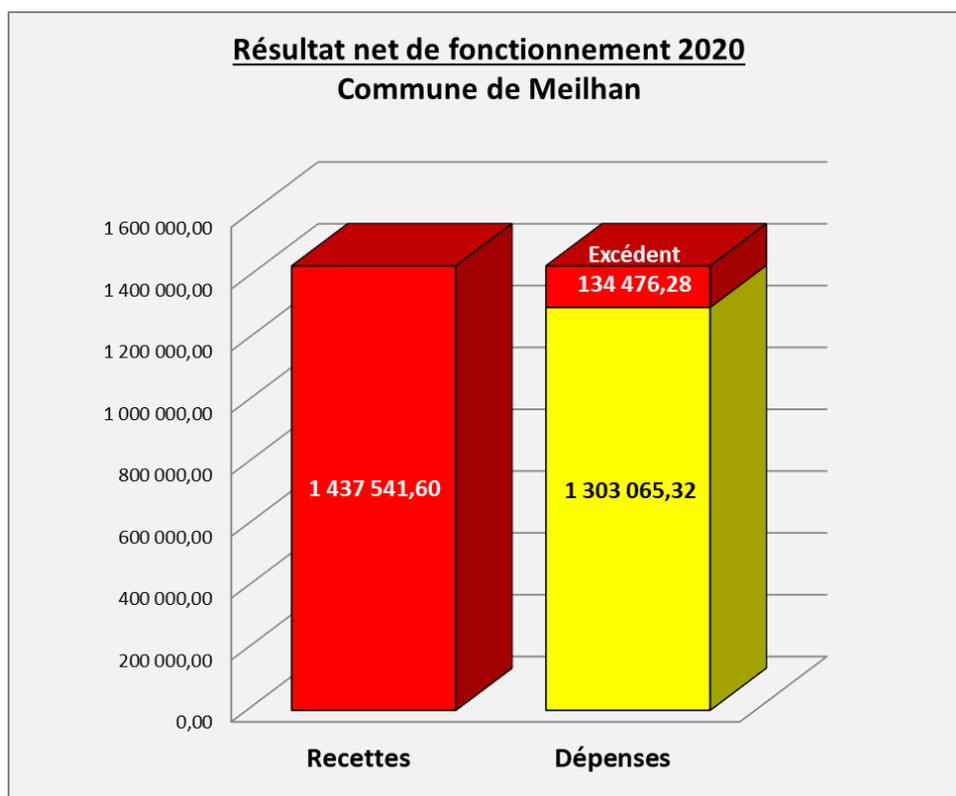
-STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire

-STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

DÉLIBÉRATION N° 2021-04-01	
Nombre de conseillers :	
En exercice : 15	
Présents : 12	
Pouvoirs : 02	
Votants : 14	
Exprimés : 12	
Pour : 11	
Contre : 01 (C. LAFFARGUE)	
Abstentions : 02 (J. BARBE + pouvoir C. GLEYROUX)	

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Sa Présidente,
Après en avoir délibéré
A la majorité*

-DECLARE que le Compte de Gestion de la commune de Meilhan-sur-Garonne, dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.



Madame la Maire se retire de la séance.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente,

-VU la délibération n°2021-04-01 portant approbation du Compte de gestion 2020,

-VU les articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-31 et du Code Général des Collectivités Territoriales,

-**CONSIDERANT** que M. Thierry MARCHAND, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

-**CONSIDERANT** que Madame Régine POVEDA, Maire, s'est retirée pour laisser la présidence à M. Thierry MARCHAND, pour le vote du compte administratif,

-**DELIBERANT** sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévus	918 001,00
	Réalisé	416 453,21
	Reste à réaliser	100 000,00

Recettes	Prévus	918 001,00
	Réalisé	389 115,64
	Reste à réaliser	165 979,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévus	1 348 128,00
	Réalisé	1 303 065,32
	Reste à réaliser	0,00

Recettes	Prévus	1 348 128,00
	Réalisé	1 444 412,41
	Reste à réaliser	0,00

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Investissement :	-27 337,57
Fonctionnement :	141 347,09
Résultat global :	114 009,52

DÉLIBÉRATION N° 2021-04-02

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13

Exprimés : 13

Pour : 10

Contre : 03 (C. LAFFARGUE, J. BARBE + pouvoir C. GLEYROUX)

Abstention : 00

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Sa Présidente,
Après en avoir délibéré
A la majorité*

-**CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

-**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser

-**APPROUVE** le compte administratif 2020 de la commune de Meilhan-sur-Garonne,

-**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DOSSIER N°2

VOTE DES TAXES COMMUNALES 2021

Madame la Maire informe que dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient à partir de l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Concernant le département de Lot-et-Garonne, ce taux pour l'année 2020 s'élevait à 27,33%.

Le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties, accompagné de l'application d'un coefficient correcteur, doit assurer la neutralité de la réforme de la taxe d'habitation pour les finances des communes.

Ce transfert de taux n'a également aucun impact sur le montant final de taxe foncière réglé par le contribuable local.

Par conséquent, afin de reconduire un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'année 2021 équivalant au taux global appliqué en 2020 sur le territoire de la commune, il convient de voter un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties égal à 52,37%, correspondant à l'addition du taux 2020 de la commune, soit 25,04%, et du taux 2020 du département, soit 27,33%.

Le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties n'est pas impacté par la réforme de la fiscalité directe locale et il est proposé de reconduire en 2021 le niveau voté par la commune en 2020, à savoir 116,05 %.

-VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

-VU la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

-VU la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020,

-VU l'article 1639 A du Code Général des Impôts,

-CONSIDERANT la nécessité de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes suivantes pour l'année 2021 : taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties,

-CONSIDERANT le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes à partir de 2021

DÉLIBÉRATION N° 2021-04-03

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Exprimés : 13

Pour : 13

Contre : 00

Abstention : 01 (F. GUIPOUY LAFARGUE)

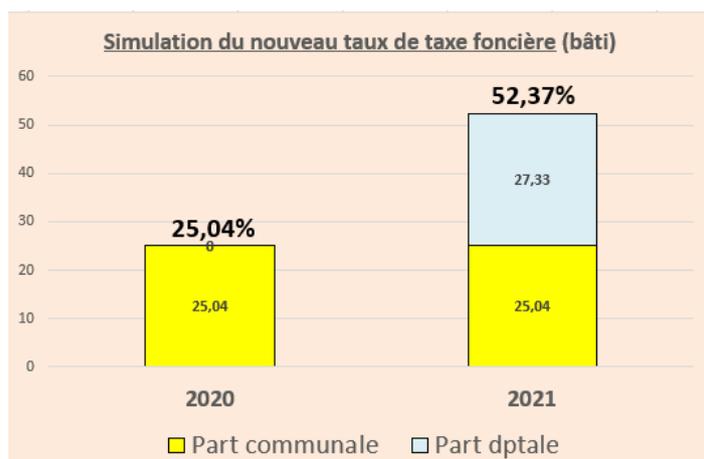
*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Sa Présidente,
Après en avoir délibéré
A la majorité*

-DÉCIDE d'appliquer pour l'année 2021 les taux suivants aux impôts directs locaux :

• Taxe foncière sur les propriétés bâties : **52,37%** (25,04% part communale + 27,33% part dptale)

• Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : **116,05%**

-INSCRIT au budget la recette.



L'augmentation du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties ne devrait pas avoir d'impact pour les contribuables, si la commune n'augmente pas son taux de 2020 (25,04%).

Fabienne GUIPOUY LAFARGUE dit que le taux du foncier non bâti est très élevé sur Meilhan et que l'on pénalise les agriculteurs. Si on ne baisse pas, les gens vont partir, d'autant plus que le département a augmenté ses taxes de 45%.

Madame la Maire répond qu'il est facile pour les communes qui n'ont aucun service de pratiquer des taux bas.

Fabienne GUIPOUY LAFARGUE dit que la commune se vide peu à peu.

Madame la Maire répond qu'elle ne partage pas du tout cette vision. Au contraire, Meilhan est un village attractif.

Fabienne GUIPOUY LAFARGUE pense qu'après la crise sanitaire il y aura une crise économique. Il faut en tenir compte.

Madame la Maire rappelle que l'Etat a mis en place de nombreuses aides pendant la crise sanitaire. La commune baissera ses taux lorsqu'elle sera en mesure de le faire, mais le problème c'est que certains contribuables ne déclarent pas leurs travaux. Cela pose un problème d'équité fiscale. La majorité s'est déjà engagée à ne pas augmenter les taux, ce qui est déjà une bonne chose pour les habitants.

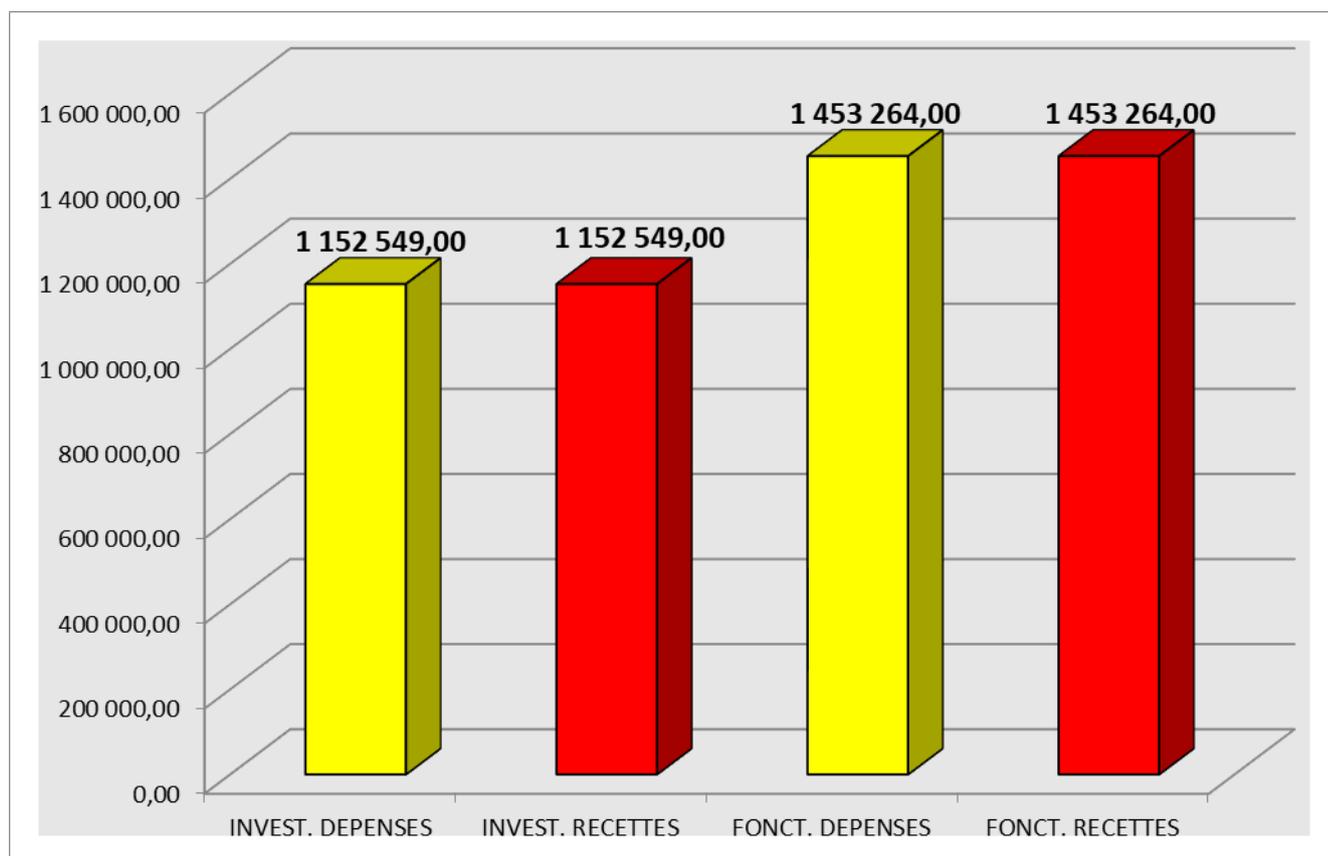
Jean BARBE dit qu'il est difficile de toucher aux taux une fois que le budget est élaboré. De plus il faut tenir compte des charges de fonctionnement à payer.

Thierry MARCHAND ajoute que peu de communes ont fait le choix de baisser leurs taux en 2021. Il est plus prudent de voir l'impact qu'aura cette réforme sur les finances des communes et sur les contribuables. L'an prochain, les communes auront plus de recul et d'éléments en leur possession pour porter une réflexion sur leur fiscalité.

Madame la Maire assure que l'actuelle municipalité n'augmentera plus les taux et qu'une réflexion sera effectivement engagée pour 2022.

DOSSIER N°3
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 (COMMUNE)

Madame la Maire présente le Budget Primitif 2021 de la commune de Meilhan sur Garonne. Celui-ci se décompose de la façon suivante, équilibré en dépenses et en recettes :



Après avoir s'être fait présenter le budget, équilibré en dépenses et en recettes :

- Section de fonctionnement : 1 453 264,00€
- Section d'investissement : 1 152 549,00€
- Soit un budget total de : 2 605 813,00€

DÉLIBÉRATION N° 2021-04-04

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14
Exprimés : 11
Pour : 10
Contre : 01 (C. LAFFARGUE)
Abstentions : 03 (F. GUIPOUY LAFARGUE, J. BARBE + pouvoir C. GLEYROUX)

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Sa Présidente,
Après en avoir délibéré
A la majorité*

-ADOPTE le Budget Primitif 2021 de la commune de Meilhan-sur-Garonne

SUBVENTIONS ALLOUÉES AUX ASSOCIATIONS (PROPOSITION)

	2018	2019	2020	2021
9RG CLUB AS	100,00	100,00	50,00	50,00
ACM - Association Culturelle Meilhanaise	3 500,00	3 500,00	1 750,00	0,00
AMICALE ANCIENS ALGERIE CATM	200,00	200,00	200,00	200,00
AMICALE DES ANCIENS COMBATTANT	200,00	200,00	200,00	200,00
AMICALE DES SECRETAIRES MAIRIE	50,00	50,00	0,00	0,00
AMICALE SAPEURS POMPIERS	1 640,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00
AMIS DE LA MÉMOIRE DE LA DEPORTATION	75,00	75,00	0,00	0,00
ASS DEP RETRAITES AGRICOLES- ADRA 47	100,00	100,00	0,00	0,00
ASS ETOILE CYCLISTE UFOLEP	150,00	150,00	0,00	0,00
ASSOCIATION DES JEUNES MEILHANAIS	0,00	0,00	0,00	200,00
ASSOCIATION DU PATRIMOINE	300,00	300,00	300,00	300,00
ASSOCIATION LUTTE CONTRE LA DYSTONIE	150,00	150,00	0,00	0,00
ASSOCIATION OH ! PLAISIRS DES PAPILLES	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES	800,00	800,00	400,00	800,00
ASSOCIATION SPORTIVE MARCELLUS COCUMONT	250,00	250,00	250,00	250,00
CC JEUNES AGRICULTEURS	80,00	0,00	0,00	0,00
CLUB DES SUPPORTERS GAB	305,00	305,00	305,00	350,00
COMITE DE JUMELAGE	800,00	800,00	0,00	400,00
COMITE DU SOUVENIR FRANCAIS	200,00	0,00	0,00	0,00
COMPAGNIE ROSEMONDE Association	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
COOPERATIVE SCOLAIRE - GPE SCOL MARCEL BIREM	2 200,00	480,00	500,00	500,00
DONNEURS DE SANG COCUMONT	100,00	100,00	0,00	0,00
FOYER SOCIO EDUCATIF J.MOULIN	100,00	100,00	100,00	50,00
GARONNE ASPTT BASKET	11 000,00	11 000,00	11 000,00	12 500,00
L'ABLETTE MEILHANAISE et LE GOUJON COCUMONTAIS	300,00	300,00	300,00	500,00
LES AMIS DU TERTRE Association	200,00	200,00	0,00	750,00
MEILHAN EN FORME Association	300,00	500,00	500,00	600,00
SOCIETE DE CHASSE	500,00	500,00	500,00	500,00
SOCIETE EXPLOITANTS AGRICOLES	100,00	0,00	0,00	0,00
TERTRE EN L'AIR	14 588,00	13 600,00	20 700,00	12 000,00
	41 788,00	36 960,00	41 755,00	34 850,00

COMMUNE DE MEILHAN-SUR-GARONNE - BUDGET PREVISIONNEL 2021

TABLEAU SYNTHETIQUE DE L'INVESTISSEMENT

Dépenses	Propositions nouvelles	Reports	Propositions globales	Recettes	Propositions nouvelles	Reports	Propositions globales
197 - AMENAGEMENT PARCOURS PAYSAGER	0,00	0,00	0,00	197 - AMENAGEMENT PARCOURS PAYSAGER	0,00	5 000,00	5 000,00
				1327 - Budget communautaire et fonds structurels		5 000,00	5 000,00
211 - SECURISATION BOURG SEQ.1	10 000,00	50 000,00	60 000,00		15 200,00	160 979,00	176 179,00
2312 - Agencements et aménagements de terrains	10 000,00	50 000,00	60 000,00	1323 - Départements	15 200,00		15 200,00
				13251 - GFP de rattachement		63 094,00	63 094,00
				1341 - Dotation d'équipement des territoires ruraux		97 885,00	97 885,00
212 - SECURISATION BOURG SEQ.2	170 000,00	0,00	170 000,00	212 - SECURISATION BOURG SEQ.2	15 200,00	0,00	15 200,00
2312 - Agencements et aménagements de terrains	170 000,00		170 000,00	1323 - Départements	15 200,00		15 200,00
214 - SECURISATION BOURG SEQ.4	25 000,00	0,00	25 000,00	214 - SECURISATION BOURG SEQ.4	9 380,00	0,00	9 380,00
2312 - Agencements et aménagements de terrains	25 000,00		25 000,00	1323 - Départements	3 300,00		3 300,00
				1342 - Amendes de Police	6 080,00		6 080,00
215 - CHAPELLE TERSAC TRANCHE FERME	130 000,00	50 000,00	180 000,00	215 - CHAPELLE TERSAC TRANCHE FERME	137 400,00	0,00	137 400,00
2313 - Constructions	130 000,00	50 000,00	180 000,00	1321 - Etats et établissements nationaux	42 000,00		42 000,00
				1322 - Régions	40 200,00		40 200,00
				1323 - Départements	40 200,00		40 200,00
				1328 - Autres	15 000,00		15 000,00
216 - EGLISE ST CYBARD TOITURE	40 000,00	0,00	40 000,00	216 - EGLISE ST CYBARD TOITURE	0,00	0,00	0,00
2313 - Constructions	40 000,00		40 000,00				
217 - ADRESSAGE	7 000,00	0,00	7 000,00	217 - ADRESSAGE	3 000,00	0,00	3 000,00
2152 - Installations de voirie	7 000,00		7 000,00	1341 - Dotation d'équipement des territoires ruraux	3 000,00		3 000,00
218 - MOT VGA SEQ.2 ET 4	336 000,00	0,00	336 000,00	218 - MOT VGA SEQ.2 ET 4	336 000,00	0,00	336 000,00
45811 - Dépenses (à sub diviser par mandat)	336 000,00		336 000,00	45821 - Recettes (à sub diviser par mandat)	336 000,00		336 000,00
219 - MOT DPT SEQ.2 ET 4	91 000,00	0,00	91 000,00	219 - MOT DPT SEQ.2 ET 4	91 000,00	0,00	91 000,00
45812 - Dépenses (à sub diviser par mandat)	91 000,00		91 000,00	45822 - Recettes (à sub diviser par mandat)	91 000,00		91 000,00
TOTAL OPERATIONS	809 000,00	100 000,00	909 000,00	TOTAL RECETTES AFFECTEES	607 180,00	165 979,00	773 159,00
202 - Frais liés doc. urbanisme & numérisation cadastre	4 800,00		4 800,00	1641 - Emprunts en euros	150 000,00		150 000,00
2041582 - Bâtiments et installations	30 000,00		30 000,00	2031 - Frais d'études	4 170,00		4 170,00
2051 - Concessions et droits similaires	6 000,00		6 000,00				
21318 - Autres bâtiments publics	4 000,00		4 000,00				
2138 - Autres constructions	9 000,00		9 000,00				
2158 - Autres install., matériel et outillage techniques	5 000,00		5 000,00				
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	10 000,00		10 000,00				
2188 - Autres immobilisations corporelles	5 000,00		5 000,00				
2312 - Agencements et aménagements de terrains	10 000,00		10 000,00				
2313 - Constructions	25 000,00		25 000,00				
2315 - Installation, matériel et outillage techniques	4 170,00		4 170,00				
TOTAL NON INDIVIDUALISE	112 970,00	0,00	112 970,00	TOTAL RECETTES	154 170,00	0,00	154 170,00
TOTAL EQUIPEMENT (20,21,23)	921 970,00	100 000,00	1 021 970,00	TOTAL RECETTES AFFECTEES A L'EQUIPEMENT	761 350,00	165 979,00	927 329,00
001 - Déficit d'investissement reporté	27 338,00		27 338,00	021 - Virement de la section de fonctionnement	164 483,00		164 483,00
1641 - Emprunts en euros	100 000,00		100 000,00	024 - Produits des cessions d'immobilisations	35 000,00		35 000,00
165 - Dépôts et cautionnements reçus	3 241,00		3 241,00	10222 - FCTVA	15 067,00		15 067,00
				10226 - Taxe d'aménagement	7 000,00		7 000,00
				165 - Dépôts et cautionnements reçus	3 241,00		3 241,00
				28041582 - Bâtiments et installations	429,00		429,00
TOTAL DEPENSES FINANCIERES	130 579,00	0,00	130 579,00	TOTAL RECETTES FINANCIERES	225 220,00	0,00	225 220,00
TOTAL INVESTISSEMENT	1 052 549,00	100 000,00	1 152 549,00	TOTAL INVESTISSEMENT	986 570,00	165 979,00	1 152 549,00

FONCTIONNEMENT DEPENSES

Article	Libellé	Réalisé 2020	BP 2021
011	Charges à caractère général	262 498,69	315 155,00
60611	Eau et assainissement	10 410,07	16 000,00
60612	Energie - Electricité	20 770,36	25 000,00
60613	Chauffage urbain	34 480,24	30 000,00
60622	Carburants	3 551,57	5 000,00
60623	Alimentations	457,57	1 000,00
60631	Fournitures d'entretien	3 864,64	3 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	2 605,97	1 000,00
60636	Vêtements de travail	766,47	1 000,00
6064	Fournitures administratives	4 146,76	4 000,00
6065	Livres,disques,cassettes(bibliothèque,médiathèque)	20,00	100,00
6067	Fournitures scolaires	3 438,45	4 000,00
6068	Autres matières et fournitures	16 125,18	25 434,00
611	Contrats de prestations de services	32 109,44	40 000,00
6122	Crédit-bail mobilier	20 141,49	13 361,00
6135	Locations mobilières	7 749,78	8 000,00
61521	Terrains	0,00	8 000,00
615221	Bâtiments publics	6 176,19	5 000,00
615228	Autres bâtiments	4 129,51	5 000,00
615231	Voiries	6 045,20	10 000,00
61551	Matériel roulant	6 413,89	2 500,00
61558	Autres biens mobiliers	3 518,80	4 000,00
6156	Maintenance	12 501,13	15 000,00
6161	Multirisques	9 876,69	10 000,00
6182	Documentation générale et technique	55,00	60,00
6184	Versements à des organismes de formation	2 683,00	3 500,00
6188	Autres frais divers	39,50	500,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	0,00	600,00
6226	Honoraires	2 747,53	5 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	38,00	50,00
6228	Divers	1 969,40	3 000,00
6231	Annonces et insertions	1 620,00	2 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	4 642,62	5 000,00
6236	Catalogues et imprimés	837,02	1 000,00
6238	Divers	87,55	100,00
6247	Transports collectifs	158,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	284,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	1 443,62	1 500,00
6262	Frais de télécommunications	12 248,62	12 000,00
627	Services bancaires et assimilés	136,80	500,00
6281	Concours divers (cotisations...)	334,83	500,00
6284	Redevances pour services rendus	0,00	800,00
62876	Au GFP de rattachement	0,00	30 000,00
62878	A d'autres organismes	50,00	100,00
6288	Autres services extérieurs	5 925,50	3 000,00
63512	Taxes foncières	17 858,00	9 000,00
6358	Autres droits	40,30	50,00

012	Charges de personnel et frais assimilés	661 700,62	710 650,00
6216	Personnel affecté par le GFP de rattachement	0,00	8 000,00
6217	Personnel affecté par la commune membre du GFP	2 673,00	0,00
6218	Autres personnel extérieur	25 604,70	25 000,00
6331	Versement mobilité	1 853,36	2 000,00
6332	Cotisations versées au FNAL	1 894,14	2 000,00
6336	Cotisations au centre national et CNFPT	8 508,37	9 500,00
6338	Autres impôts,taxes&vers.assimilés sur rémunér.	1 136,52	1 200,00
6411	Personnel titulaire	380 160,71	405 000,00
6413	Personnel non titulaire	19 072,48	25 000,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	56 383,98	58 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	107 312,12	115 000,00
6454	Cotisations aux ASSEDIC	777,51	800,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	41 833,96	40 000,00
6456	Versement au FNC du supplément familial	611,00	650,00
6458	Cotisations aux organismes sociaux	1 332,00	1 500,00
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	3 816,00	4 000,00
6488	Autres charges	8 730,77	13 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	46 731,00
739211	Attributions de compensation	0,00	46 731,00
65	Autres charges de gestion courante	159 365,57	199 956,00
6518	Autres	185,00	200,00
6531	Indemnités	45 541,94	49 000,00
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	7 698,21	8 200,00
65372	Cotis. au fond de financ. de l'alloc. fin mandat	93,35	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	500,00
6542	Créances éteintes	0,00	50,00
6553	Service d'incendie	43 159,60	43 516,00
65548	Autres contributions	9 630,23	38 140,00
6558	Autres contributions obligatoires	2 801,32	3 000,00
657362	CCAS	5 000,00	15 000,00
6574	Subv.fonct.aux asso.&autres pers. de droits privé	42 755,00	34 850,00
65888	Autres	2 500,92	7 500,00
66	Charges financières	16 769,80	15 600,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	16 209,79	15 000,00
6615	Intérêts des comptes courants&de dépôts créditeurs	560,01	600,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	260,00
673	Titres annulés (sur excercices antérieurs)	0,00	250,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	10,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		1 100 334,68	1 288 352,00
023	Virement à la section d'investissement	120 702,00	164 483,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	428,14	429,00
6811	Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	428,14	429,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		121 130,14	164 912,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 348 128,00	1 453 264,00

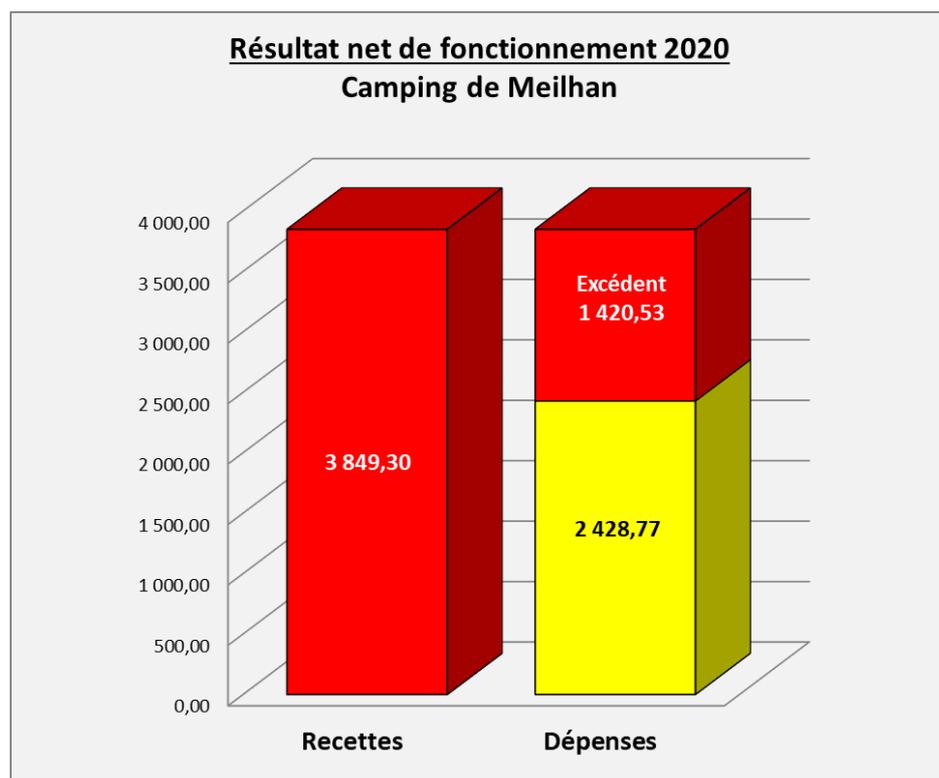
FONCTIONNEMENT RECETTES

Article	Libellé	Réalisé 2020	BP 2021
013	Atténuations de charges	16 177,63	20 000,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	16 177,63	20 000,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	59 244,58	87 750,00
7022	Coupes de bois	0,00	300,00
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	1 332,00	2 000,00
70312	Redevances funéraires	0,00	150,00
70323	Redevance d'occupation du dom. public communal	1 714,05	1 800,00
70632	A caractère de loisirs	2 341,80	5 000,00
7067	Redev.&droits des serv.péri-scolaire&enseignement	19 761,15	25 000,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	3 000,00
70846	au GFP de rattachement	27 240,59	25 000,00
70848	aux autres organismes	1 569,78	20 000,00
70876	par le GFP de rattachement	4 910,21	5 000,00
7088	Autres prod.d'activ.annexes(abon.&vente ouvrages)	375,00	500,00
73	Impôts et taxes	701 961,68	730 206,00
73111	Impôts directs locaux	636 319,00	674 656,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	2 395,00	2 500,00
73223	Fds de péréquation des ress com et intercom	36 053,00	25 000,00
7351	Taxe sur la consommation finale d'électricité	35,68	50,00
7381	Taxe addit.aux droits de mut.ou taxe pub.foncière	27 159,00	28 000,00
74	Dotations, subventions et participations	395 522,92	376 945,00
7411	Dotation forfaitaire	185 507,00	183 000,00
74121	Dotation de solidarité rurale	112 292,00	113 000,00
74127	Dotation nationale de péréquation	0,00	11 000,00
744	FCTVA	0,00	1 200,00
74718	Autres	238,63	300,00
74748	Autres communes	27 815,96	35 000,00
7478	Autres organismes	8 449,34	4 000,00
7482	Compens.perte taxe ad.aux droits mut.,taxe pub fon.	43,00	72,00
74832	Attribution du fonds départ. péréquation taxe pro.	4 206,99	5 000,00
74834	Etat-Compens.au titre exonérations taxes foncières	22 606,00	23 373,00
74835	Etat-Compens.au titre exonérations taxes d'habita.	34 364,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	0,00	1 000,00
75	Autres produits de gestion courante	51 240,74	46 005,00
752	Revenus des immeubles	50 238,55	35 000,00
7561	Régies dotées de la seule autonomie financière	1 000,00	11 000,00
7588	Autres produits divers de gestion courante	2,19	5,00
76	Produits financiers	6,12	10,00
761	Produits de participations	6,12	10,00
77	Produits exceptionnels	8 677,47	31 000,00
773	Mandats annulés ou atteints déchéance quadriennale	0,00	1 000,00
7788	Produits exceptionnels divers	8 677,47	30 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		1 232 831,14	1 291 916,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	20 000,00
722	Immobilisations corporelles (trvx en régie)	0,00	20 000,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	20 000,00
002	RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	6 871,00	141 348,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 341 257,00	1 453 264,00

DOSSIER N°4
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION
ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 (Camping)

Madame la Maire présente le compte administratif 2020 du camping municipal.

<i>Investissement recettes</i>			
Art.	Libellé	Budget 2020	Réalisé 2020
001	Excédent d'investissement reporté	2 858,00	2 857,52
001	Excédent d'investissement reporté	2 858,00	2 857,52
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 430,00	1 428,77
28131	Bâtiments	1 100,00	1 099,79
28153	Installations à caractère spécifique	38,00	37,28
28154	Matériel industriel	292,00	291,70
Totaux		4 288,00	4 286,29
<i>Fonctionnement dépenses</i>			
Art.	Libellé	Budget 2020	Réalisé 2020
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	1 000,00
672	Reversement de l'excédent à la coll. de rattach.	5 000,00	1 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 430,00	1 428,77
6811	Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corpor	1 430,00	1 428,77
Totaux		6 696,00	2 428,77
<i>Fonctionnement recettes</i>			
Art.	Libellé	Budget 2020	Réalisé 2020
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 696,00	1 695,56
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 696,00	1 695,56
75	Autres produits de gestion courante	5 000,00	3 849,30
757	Redevances versées par fermiers & concessionn	5 000,00	3 849,30
Totaux		6 696,00	5 544,86



Madame la Maire présente ensuite le compte de gestion 2020 du camping, dressé par le receveur municipal.

32800 - CAMPING MUNICIPAL MEILHAN/GARO
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	4 288,00	6 696,00	10 984,00
Titres de recettes émis (b)	1 428,77	3 849,30	5 278,07
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	1 428,77	3 849,30	5 278,07
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	4 288,00	6 696,00	10 984,00
Mandats émis (f)		2 428,77	2 428,77
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)		2 428,77	2 428,77
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	1 428,77	1 420,53	2 849,30
(h - d) Déficit			

Madame la Maire expose aux membres que le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice. La Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le Compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif au vote.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

-STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire

-STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

DÉLIBÉRATION N° 2021-04-01CAMP

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Sa Présidente,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité*

-DECLARE que le Compte de Gestion du camping municipal de Meilhan-sur-Garonne, dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Madame la Maire se retire de la séance.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente,

-VU la délibération n°2021-04-01 portant approbation du Compte de gestion 2020,

-VU les articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-31 et du Code Général des Collectivités Territoriales,

-**CONSIDERANT** que M. Thierry MARCHAND, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

-**CONSIDERANT** que Madame Régine POVEDA, Maire, s'est retirée pour laisser la présidence à M. Thierry MARCHAND, pour le vote du compte administratif,

-**DELIBERANT** sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévus	4 288,00
	Réalisé	0,00
	Reste à réaliser	0,00
Recettes	Prévus	4 288,00
	Réalisé	4 286,29
	Reste à réaliser	0,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévus	6 696,00
	Réalisé	2 428,77
	Reste à réaliser	0,00
Recettes	Prévus	6 696,00
	Réalisé	5 544,86
	Reste à réaliser	0,00

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Investissement :	4 286,29
Fonctionnement :	3 116,09
Résultat global :	7 402,38

DÉLIBÉRATION N° 2021-04-02CAMP

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 13
Exprimés : 13
Pour : 13
Contre : 00
Abstention : 00

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Sa Présidente,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité*

-**CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

-**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser

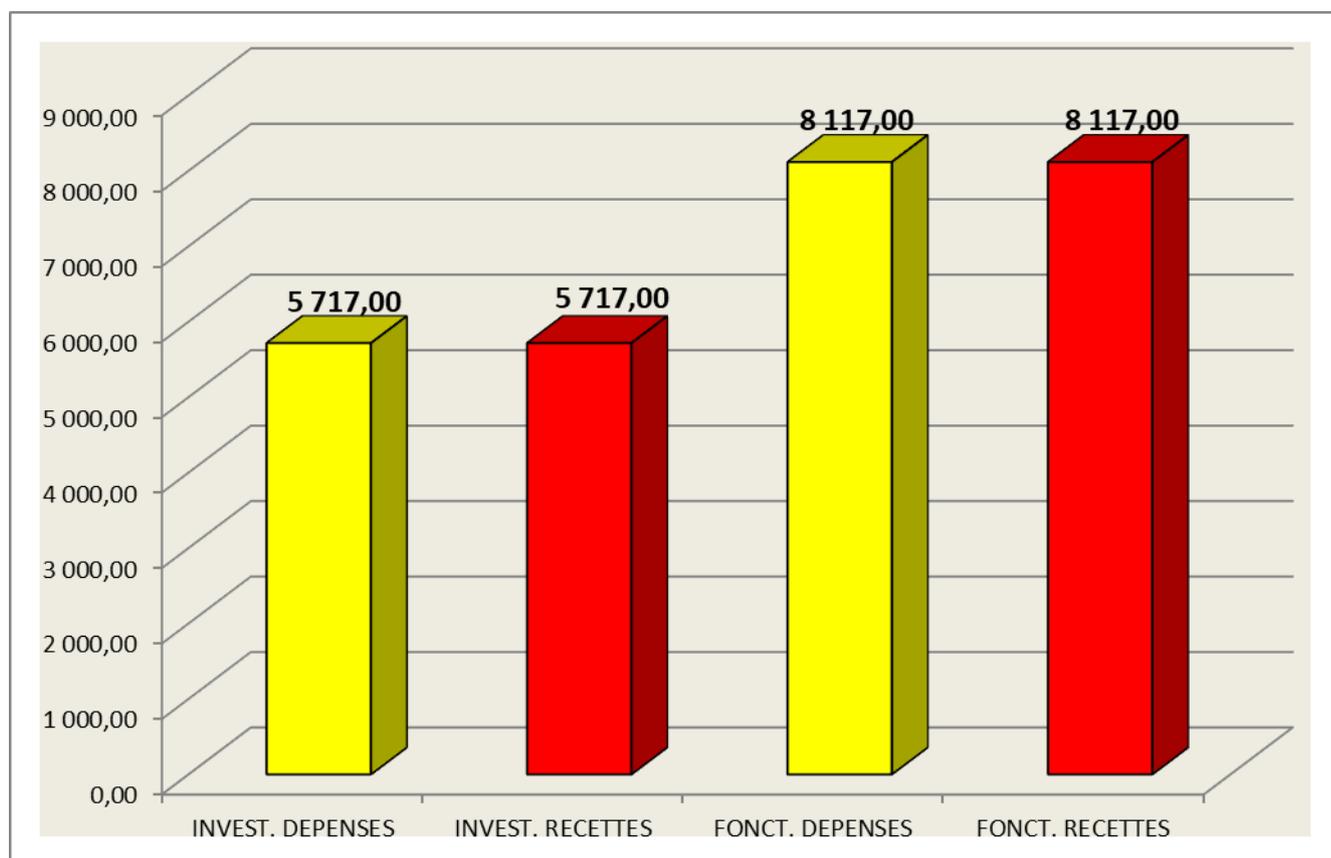
-**APPROUVE** le compte administratif 2020 du camping municipal de Meilhan-sur-Garonne,

-**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DOSSIER N°5
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 (CAMPING)

Madame la Maire présente le Budget Primitif 2021 du camping municipal de Meilhan sur Garonne.

Celui-ci se décompose de la façon suivante, équilibré en dépenses et en recettes :



Après avoir s'être fait présenter le budget, équilibré en dépenses et en recettes :

- Section de fonctionnement : 8 117,00€
- Section d'investissement : 5 717,00€
- Soit un budget total de : 13 834,00€

DÉLIBÉRATION N° 2021-04-03CAMP

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14
Exprimés : 14
Pour : 14
Contre : 00
Abstention : 00

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Sa Présidente,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité*

-ADOPTE le Budget Primitif 2021 du camping municipal de Meilhan-sur-Garonne

CAMPING MUNICIPAL DE MEILHAN SUR GARONNE

BP 2021

Tableau synthétique de l'investissement

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	Propositions nouvelles	Reports	Propositions globales
21 - Immobilisations corporelles	5 717,00	0,00	5 717,00
2131 - Bâtiments	4 000,00	0,00	4 000,00
2154 - Matériel industriel	1 717,00	0,00	1 717,00
TOTAL DEPENSES REELLES	5 717,00	0,00	5 717,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5 717,00	0,00	5 717,00
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	4 287,00	0,00	4 287,00
001 - Excédent d'investissement reporté	4 287,00	0,00	4 287,00
TOTAL RECETTES REELLES	4 287,00	0,00	4 287,00
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 430,00	0,00	1 430,00
040 - Op. d'ordre de transfert entre sections	1 430,00	0,00	1 430,00
28131 - Bâtiments	1 100,00	0,00	1 100,00
28153 - Installations à caractère spécifique	38,00	0,00	38,00
28154 - Matériel industriel	292,00	0,00	292,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE	1 430,00	0,00	1 430,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	5 717,00	0,00	5 717,00

Détail du fonctionnement

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2020		2021
	Budget	Réalisé	Propositions Globales
011 - Charges à caractère général	266,00	0,00	5 687,00
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	266,00	0,00	3 687,00
6068 - Autres matières et fournitures	266,00	0,00	3 687,00
61 - SERVICES EXTERIEURS	0,00	0,00	2 000,00
61558 - Autres biens mobiliers	0,00	0,00	2 000,00
67 - Charges exceptionnelles	5 000,00	1 000,00	1 000,00
672 - Reversement de l'excédent à la coll. de rattachement	5 000,00	1 000,00	1 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES	5 266,00	1 000,00	6 687,00
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	2020		2021
	Budget	Réalisé	Propositions Globales
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	1 430,00	1 428,77	1 430,00
6811 - Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	1 430,00	1 428,77	1 430,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	1 430,00	1 428,77	1 430,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2020		2021
	Budget	Réalisé	Propositions Globales
	6 696,00	2 428,77	8 117,00
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2020		2021
	Budget	Réalisé	Propositions Globales
75 - Autres produits de gestion courante	5 000,00	3 849,30	5 000,00
757 - Redevances versées par fermiers & concessionnaires	5 000,00	3 849,30	5 000,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	1 696,00	1 695,56	3 117,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6 696,00	5 544,86	8 117,00

DOSSIER N°6
SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC LE SERVICE HABITAT DE VGA

Madame la Maire explique que dans le cadre de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT), Val de Garonne Agglomération a créé un service destiné à animer la démarche et à accompagner les communes signataires de la convention dans la mise en œuvre de leur projet de revitalisation de centre-bourg. Il a ainsi été prévu de mettre à disposition ce service dans le cadre d'une convention entre Val de Garonne Agglomération et chaque commune signataire.

-VU la délibération n°D2019G53 du 19 décembre 2019 portant création d'un emploi de chargé de mission « Revitalisation des centres-bourgs et Opération de Revitalisation de Territoire » ;

-VU la délibération n°D-2020-169 du 17 décembre 2020 validant la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire de Val de Garonne Agglomération ;

-VU la délibération du conseil municipal de Meilhan-sur-Garonne du 12 décembre 2020 validant la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire de Val de Garonne Agglomération ;

-VU la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire de Val de Garonne Agglomération du 18 janvier 2021 ;

Exposé des motifs

Dans le but d'une bonne gestion et mise en œuvre de l'Opération de Revitalisation de Territoire, il est prévu une mise à disposition du service Habitat (mission ORT) de Val de Garonne Agglomération au profit de la commune de Meilhan-sur-Garonne.

La convention de mise à disposition ci-annexée précise le service de Val de Garonne Agglomération mis à disposition et la nature des missions qu'il exerce au profit de la commune, le coût de la mise à disposition, les modalités de remboursement de la commune auprès de Val de Garonne Agglomération ainsi que la durée et les conditions de résiliation de la convention.

Cette mise à disposition représente 1 équivalent temps plein pour les communes signataires et aura pour objet la coordination administrative, le suivi et l'animation de l'ORT, dans le cadre d'un dispositif coordonné et mutualisé à l'échelle de l'Agglomération.

Le coût de la mise à disposition se compose des frais suivants :

- Frais de salaires bruts et des charges patronales affectés à chaque poste.
- Frais de fonctionnement : Ils correspondent aux frais de locaux, téléphonie, mise à disposition de matériel informatique, reprographie, affranchissement, fournitures de bureau, équipement mobilier, véhicules, carburant... Ces frais sont estimés à 5 % du coût des frais de salaires bruts et des charges patronales.
- Forfait pour les services support correspondant aux services de VGA sollicités dans le cadre de l'Opération de Revitalisation de Territoire. Ces frais sont estimés à 5 % du coût des frais de salaires bruts et des charges patronales.

Le coût de la mise à disposition est évalué à un montant estimatif annuel de **2 294,82 €** net de taxes pour la commune de Meilhan-sur-Garonne.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à approuver la délibération suivante,

DÉLIBÉRATION N° 2021-04-05

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14
Exprimés : 14
Pour : 14
Contre : 00
Abstention : 00

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Sa Présidente,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité*

- VALIDE** la convention de mise à disposition du Service Habitat de Val de Garonne Agglomération au profit de la commune de Meilhan-sur-Garonne ci-annexée.
- PRECISE** que cette mise à disposition représente 1 équivalent temps plein, pour l'ensemble des communes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025.
- PRECISE** que la commune de Meilhan-sur-Garonne remboursera à Val de Garonne Agglomération un montant estimatif annuel de 2 294,82 € net de taxes.
- PRECISE** que l'appel de fonds sera ainsi effectué à la fin de chaque période annuelle, en fonction des subventions obtenues et d'une pondération basée sur le nombre de communes accompagnées et la population communale.
- AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Convention de mise à disposition de service entre Val de Garonne Agglomération et la commune de Meilhan-sur-Garonne en vue de la coordination, de l'animation et du suivi de l'Opération de Revitalisation de Territoire

Entre **Val de Garonne Agglomération** sise Maison du Développement – Place du Marché – BP 70305 – 47213 MARMANDE Cedex, représentée par son Président, Monsieur Jacques BILIRIT, dûment habilité par la délibération n°D-2020-108 du 23 juillet 2020, d'une part,

Et

La **Commune de Meilhan-sur-Garonne** sise 1, place de Neuf Brisach – 47180 MEILHAN-SUR-GARONNE représentée par la Maire, Madame Régine POVEDA, dûment habilitée par la délibération n°2021-04-05 en date du 10 avril 2021, d'autre part,

Considérant que Val de Garonne Agglomération s'est engagée dans une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT), aux côtés de 12 communes membres volontaires, à savoir Beaupuy, Cocumont, Escassefort, Fauillet, Fourques-sur-Garonne, Lagruère, Le Mas d'Agenais, Marmande, Meilhan-sur-Garonne, Saint-Barthélemy-d'Agenais, Sainte-Bazeille et Tonneins ;

Considérant que Val de Garonne Agglomération a créé un poste dédié à l'ORT et à la revitalisation des centres-bourgs, au sein du Pôle Habitat, Aménagement et Droit des Sols, afin d'assurer la coordination, l'animation et le suivi de l'ORT ;

Considérant qu'il convient de préciser les modalités et conditions de cette mise à disposition du service Habitat (mission ORT) de Val de Garonne Agglomération au profit de la Commune de Meilhan-sur-Garonne ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit,

Article 1 – Objet

La présente convention a pour objet, de préciser les conditions et les modalités de la mise à disposition du service Habitat (mission ORT) de Val de Garonne Agglomération au profit de la Commune de Meilhan-sur-Garonne en vue de la coordination, du suivi et de l'animation de l'ORT, dans le cadre d'un dispositif coordonné à l'échelle de l'Agglomération.

Pour rappel, l'ORT de Val de Garonne Agglomération a pour ambition de revitaliser les centres-villes et centres-bourgs des communes membres volontaires de l'Agglomération, ayant délibéré pour intégrer la convention d'ORT.

Article 2 – Contenu de la mise à disposition

Le service Habitat (mission ORT) de VGA assurera la coordination administrative, l'animation et le suivi de l'ORT, en lien avec la commune et les partenaires de la convention d'ORT.

A ce titre, le service Habitat (mission ORT) de VGA accompagnera la commune dans la définition, la mise en œuvre et le suivi de son projet de revitalisation.

Il s'agira plus précisément d'assurer les missions suivantes :

• COORDINATION ADMINISTRATIVE

La coordination administrative de l'ORT comprend la rédaction de la convention d'ORT et de ses avenants, et plus précisément :

- L'élaboration et l'actualisation du diagnostic multithématique de la commune,
- La définition et la mise en œuvre de la stratégie et du programme d'actions de la commune,
- La mise en place du (ou des) secteur(s) d'intervention prioritaire(s) de la commune,
- L'élaboration de la maquette financière et du calendrier de réalisation.

Elle comprend, en outre, la réception et l'envoi des courriers, la planification des réunions, la rédaction des dossiers de séances, des comptes rendus et des délibérations, l'information auprès de la commune du planning des réunions ainsi que la transmission des documents présentés en réunion.

• ANIMATION

L'animation de l'ORT comprend :

- L'animation des instances de suivi (comité technique, comité de pilotage, groupes de travail thématiques),
- Le partenariat et le dialogue avec les référents ORT désignés par la commune,
- La mobilisation et le lien avec les partenaires du dispositif : Etat, Région, Département, EPF Nouvelle-Aquitaine, CAUE 47, bailleurs sociaux, etc.,
- La veille et l'appui aux communes sur les appels à projets et appels à manifestations d'intérêt.

• SUIVI-EVALUATION

Le suivi-évaluation de l'ORT comprend :

- Le suivi des différentes actions, en lien avec les services impliqués dans les thématiques visées,
- Le suivi de la maquette financière et du calendrier,
- La définition d'indicateurs d'évaluation (de suivi et de résultats),
- L'évaluation de l'ORT.

L'ingénierie nécessaire à l'animation globale du dispositif, pour l'ensemble des communes, a été estimée à 1 Equivalent Temps Plein (ETP).

Article 3 – Situation des agents exerçant leurs fonctions dans le cadre de la mise à disposition de service

L'agent du service Habitat (mission ORT) mis à disposition demeure statutairement employé par la Communauté d'Agglomération dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les siennes. Pendant le temps de la mise à disposition, l'agent est sous l'autorité fonctionnelle de la Maire.

Article 4 – Modalités financières

Le coût global prévisionnel des missions de coordination, d'animation et de suivi de l'Opération de Revitalisation de Territoire, pour une durée de 5 ans (du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025), est estimé à 150 000€ net de taxes et concerne les postes de dépenses suivants :

- Les salaires et charges de l'équipe opérationnelle pour 135 000€ net de taxes
- Les frais de structure pour 15 000€ net de taxes

Il est à noter que des subventions pourraient être obtenues dans ce cadre. Ces subventions seront donc déduites du montant global des charges de suivi-animation.

Val de Garonne Agglomération et les communes qui ont délibéré favorablement à leur intégration dans l'ORT ont accepté de répartir le coût des missions de coordination, d'animation et de suivi de la manière suivante :

- VGA prend à sa charge 0,20 ETP,
- Les communes prennent à leur charge 0,80 ETP.

La part prise en charge par les communes sera répartie au prorata de la population de chaque commune (à hauteur de 50% de la part prise en charge), et du nombre de communes intégrant la convention d'ORT (pour les 50% restants de la part prise en charge).

L'appel de fond sera ainsi effectué à la fin de chaque période annuelle, en fonction des subventions obtenues et d'une pondération basée sur le nombre de communes accompagnées et la population communale.

Le tableau ci-dessous indique le coût estimatif pour la commune de Meilhan-sur-Garonne (hors subventions éventuelles et évolutions éventuelles de la population municipale et du nombre de communes adhérentes au dispositif) :

MEILHAN-SUR-GARONNE									
Service	Année	Coût estimatif pour 1 ETP	Frais de structure (10%) (b)	Prise en charge VGA	Reste à charge pour les communes	Population municipale	Coût estimatif au prorata de la population pour 50% du reste à charge (a)	Coût estimatif au prorata du nombre de communes pour 50% du reste à charge (b)	Total MD (a + b)
Service Habitat Mission ACV - ORT 1ETP	2021	27 000€	3 000€	6 000€	24 000€	1 326	1 294,82€	1 200€	2 294,82€
	2022	27 000€	3 000€	6 000€	24 000€		1 294,82€	1 200€	2 294,82€
	2023	27 000€	3 000€	6 000€	24 000€		1 294,82€	1 200€	2 294,82€
	2024	27 000€	3 000€	6 000€	24 000€		1 294,82€	1 200€	2 294,82€
	2025	27 000€	3 000€	6 000€	24 000€		1 294,82€	1 200€	2 294,82€
Total		135 000€	15 000€	30 000€	120 000€		6 474,10€	6 000€	12 474,10€

Article 5 – Durée

La présente convention s'applique pour une durée de 5 ans, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025.

Article 6 – Résiliation

La présente convention pourra être résiliée à tout moment, sans indemnisation, par courrier avec Accusé-Réception en respectant un préavis de trois mois notamment si les motifs de sa mise en place ne sont plus réunis ou si la communauté d'agglomération Val de Garonne Agglomération ne peut pas poursuivre la prestation de services dans des conditions ne portant pas atteinte à son bon fonctionnement

Article 7 – Règlement des différends

Tout différend relatif à la présente convention fera l'objet d'un règlement amiable, préalablement à toute action contentieuse dirigée devant le tribunal compétent.

Fait en 3 exemplaires originaux

à Marmande, le ----- 2021

DOSSIER N°7
TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX

Madame la Maire informe qu'il est nécessaire d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 1^{er} juin 2021 afin de prendre en compte des mouvements de personnel.

Madame la Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, et modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade et les promotions internes. En cas de suppression d'emplois, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

-**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

-**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

-**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

-**VU** le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

-**VU** les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

-**VU** le protocole des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations et ses implications sur les différents cadres d'emplois de la Fonction publique Territoriale,

-**CONSIDERANT** la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la commune de Meilhan-sur-Garonne à la date du 1^{er} juin 2021 afin de prendre en compte des mouvements de personnel et des avancements de grade,

-**CONSIDERANT** le précédent tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 12/12/2020,

DÉLIBÉRATION N° 2021-04-06

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Sa Présidente,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité*

-**ADOpte** le tableau des emplois ainsi proposé, qui prendra effet à compter du 1^{er} juin 2021 :

TITULAIRES						
Grade	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet		
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Rédacteur principal 1° classe	B3	2	1			
Adjoint administratif principal de 1° classe	C3	3	2	1 (8h/sem)		
Adjoint administratif principal de 2° classe	C2	2	2	1 (28h/sem)		
Adjoint administratif	C1	1	0			
FILIERE MEDICO SOCIALE						
ATSEM principal de 1° classe	C3	2	2	1 (31,5h/sem)		
FILIERE CULTURELLE						
Adjoint du Patrimoine principal 1° classe	C3	1	1			
FILIERE TECHNIQUE						
Agent de maîtrise principal	C3	1	1			
Adjoint technique principal de 1° classe	C3	2	2			
Adjoint technique principal de 2° classe	C2	4	4			
Adjoint technique	C1	3	2			
TOTAL TITULAIRES		21	17	3		
CONTRACTUELS - EMPLOIS PERMANENTS						
Grade	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet	Rémunération	Motif du contrat
FILIERE TECHNIQUE						
Adjoint technique principal de 1° classe	C3	1	1	1 (20h/sem)	IB 457	Article 3-3-5° de la loi n° 84-53 du 26/01/1984
TOTAL CONTRACTUELS		1	1	1		

-INSCRIT au budget de la commune de Meilhan-sur-Garonne les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois.

DOSSIER N°8
DECISIONS DE MADAME LA MAIRE

En application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Madame la Maire** rend compte à l'assemblée de décisions prises depuis le dernier conseil municipal :

DECISION N°04-2021

BUDGET PRINCIPAL - COMMUNE DE MEILHAN/GARONNE

OBJET : CHOIX DE L'AVOCAT POUR DEFENDRE LES INTERETS DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE DEUX RECOURS CONTRE LE PLAN LOCAL D'URBANISME

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020-07-10 en date du 04 juillet 2020, déposée en Préfecture le 10 juillet 2020, donnant délégation à Madame la Maire pour défendre la commune, devant toutes les juridictions, pour tout recours intenté contre un arrêté du maire ou une délibération du conseil municipal ;

VU le recours déposé par Madame Michèle DUCHAMPS, auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux, contre la délibération d'approbation du Plan Local d'Urbanisme, n°2020-07-01, en date du 04/07/2020 ;

VU le recours déposé par M. Alain GARREAU, auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux, contre la délibération d'approbation du Plan Local d'Urbanisme n°2020-07-01, en date du 04/07/2020 ;

VU la proposition de Maître Julie ROVER, Avocate à la Cour, pour défendre la Commune de Meilhan-sur-Garonne dans le cadre de ces deux affaires,

DECIDE

•ARTICLE 1 :

Maître Julie ROVER, Avocate à la Cour, dont le cabinet est sis *11 rue de Metz 31000 TOULOUSE*, défendra les intérêts de la commune de Meilhan-sur-Garonne dans le cadre du recours déposé sous le n°2004655-6 auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux par Madame Michèle DUCHAMPS, contre la délibération d'approbation du Plan Local d'Urbanisme n°2020-07-01, en date du 04/07/2020 ;

•ARTICLE 2 :

Maître Julie ROVER, Avocate à la Cour, dont le cabinet est sis *11 rue de Metz 31000 TOULOUSE*, défendra les intérêts de la commune de Meilhan-sur-Garonne dans le cadre du recours déposé sous le n°2005082-6 auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux par M. Alain GARREAU, contre la délibération d'approbation du Plan Local d'Urbanisme n°2020-07-01, en date du 04/07/2020 ;

•ARTICLE 3 :

Madame la Maire, ou son représentant, sont autorisés à signer les conventions d'honoraires ainsi que tout autre document afférent à ces affaires ;

•ARTICLE 4 :

Conformément aux dispositions de l'article L2122.22 et L2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte-rendu lors du prochain conseil municipal.

•ARTICLE 5 :

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

-Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne

-Madame la Comptable du Trésor

DOSSIER N°9 BILAN D'ACTIVITES 2020 DE VGA

Madame la Maire présente le bilan d'activités 2020 de Val de Garonne Agglomération, sous forme de vidéo.

Les chiffres clés 2020



CRISE COVID

- 680 000 € d'aides aux entreprises (380 000 € de prêts, 300 000 € de subventions)
- **Enfance / Petite Enfance** : 3 structures ouvertes, 19 enfants accueillis (parents « publics prioritaires »)
- 56 500 masques distribués



ECONOMIE

- 155 000 € de subventions attribuées pour les commerçants, artisans
- 35 entreprises hébergées sur 3 pépinières (71 emplois)
- 103 entreprises installées sur 7 zones d'activités (1 280 emplois)
- L'événementiel** :
 - Cafés de l'emploi : 3 rencontres / 30 entreprises et 10 organismes de formation / 175 offres d'emplois / 75 candidats
 - 2^{ème} édition de Garonn'emplois : 91 exposants, + de 600 offres d'emplois, 1 327 visiteurs



AGRICULTURE

- 22 000 € de subventions attribuées pour les agriculteurs
- 23 producteurs membres du réseau Fermes de Garonne
- 3 couvés à la couveuse agricole bio
- 86 exploitants en Agriculture Biologique



ENFANCE / PETITE ENFANCE

- 560 enfants accueillis sur les 12 structures Petite Enfance
- 1 238 enfants accueillis sur les 6 centres de loisirs (29 427 journées d'accueil)
- 5 RAMI : 13 lieux d'accueil des parents et des assistants maternels



EQUIPEMENTS AQUATIQUES

- 41 317 entrées au complexe aquatique Aquaval (hors été)
- 22 466 entrées pour les 4 piscines d'été



Les chiffres clés 2020



TRANSPORTS

- 182 654 voyageurs sur le réseau de bus Évalys
- 24 communes desservies par le TAD Express
- Environ 775 voyageurs par mois pour la navette centre-ville Marmande
- 2 200 enfants sur 55 lignes de transport scolaire

€ FONDS DE CONCOURS

- Plus de 315 000 € attribués à 18 communes



VOIRIE & GEMAPI

- 152 km de routes renouvelés
- 20 000 km d'accotements fauchés
- 500 000 € de travaux de réparation d'urgence des digues suite à la crue de Garonne de fin 2019.



COLLECTE DES DÉCHETS

- 23 375 tonnes de déchets ramassés dont :
 - > 17 182 tonnes d'ordures ménagères
 - > 3 834 tonnes de déchets triés
 - > 2 359 tonnes de verre collectés - 10 colonnes de verre modernisées

Déchèteries

- Fréquentation : 109 244 passages
- 1 108 cartes d'accès Particuliers (soit 22 689 depuis le lancement en 2016)
- 57 cartes Professionnels (soit 941 depuis le lancement en 2016)

Animations

- 21 animations en établissements et 14 journées dédiées à la sensibilisation du grand public au tri et au compostage
- 6 ateliers zéro déchets 100% en ligne (100 inscrits)
- 234 composteurs vendus



EAU & ASSAINISSEMENT

- 12 388 abonnés à l'eau potable sur Marmande (8 210) et Tonneins (4 178)
- 11 596 abonnés à l'assainissement collectif sur Marmande (7 705) et Tonneins (3 891)



Les chiffres clés 2020



TOURISME

- 26 000 personnes renseignées sur les 2 offices de tourisme
- 65 000 € de recettes Taxe de séjour
- 2 000 passagers accueillis sur les 2 navettes fluviales gérées par l'OTVG
- 30 porteurs de projets touristiques renseignés



LEADER 2014 / 2020

- 70 projets soutenus
- + de 1,3 millions d'euros attribués



HABITAT

- 142 logements rénovés, dont 102 sur le territoire Val de Garonne
- 2,5 millions d'euros de travaux mobilisés grâce à 1,27 millions d'euros de subventions
- Centre-bourgs : 17 logements anciens réhabilités, dont 11 sur le territoire Val de Garonne
- Droits des sols : 1 053 dossiers instruits
- Rénovation façades : 21 382 € de subventions attribuées
- Eco quartier : 100 % des lots vendus ou réservés sur la phase 1



MANIFESTATIONS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

- Les concerts de Staccato (Le Mas d'Agenais, Meilhan sur Garonne, Tonneins)
- Le Festival Lyrique en Marmandais Mondoclowns (Marmande)
- Itinérance Jazz et Garonne (Marmande)
- Garorock fait sa rentrée (Marmande)

INFORMATIONS DIVERSES

1/Démarrage des travaux de la chapelle de Tersac

Madame la Maire informe que la réunion de démarrage des travaux de restauration de la chapelle de Tersac se tiendra **le jeudi 22 avril à 9h** sur site.

Le maître d'œuvre Olivier SALMON a convoqué les entreprises retenues dans le cadre du marché :
-SGRP (maçonnerie), BOLDINI (charpente), AUTHIER (menuiseries), APAVE (SPS)

2/Planning 2021 du faucardage par VGA

Madame la Maire informe que la 1^{ère} passe (accotements et mise en sécurité) s'effectuera du 14 au 26 avril prochains sur le territoire communal.

La passe complète sera effectuée du 1^{er} au 19 juillet.

La dernière passe (accotements) sera effectuée du 11 au 19 octobre.

3/Programme 2021 d'entretien des voiries et chemins par VGA

MEILHAN	Phases travaux	N° voie	Coût des Travaux en Régie			Travaux entreprise	Coût Total par voie
			Coût Matériaux	Frais matériel	Frais personnel		
	PH 1	CR Pachan	2 753,77	4 921,51	2 074,10		9 749,38
	PH 1	CR au Crapt	787,36	3 525,80	891,45		5 204,61
	PH 1	CR Labarthe	1 698,76	5 515,65	2 510,90		9 725,31
	PH 1	CR Grande Gorce	3 320,74	10 772,59	5 749,80		19 843,13
	PH 1	Rue Marjolaine	784,07	2 535,72	1 473,85		4 793,64
	PH 1	Font d'Uzas	894,62	2 535,72	1 473,85		4 904,19
	PH 1	Chemin de ronde de Sillac	6 541,76	4 513,68	2 493,05		13 548,49
	PH 1	Ronde du jardin	788,40	4 369,34	2 510,90		7 668,64
	PH 1	VC 7 (de Rabèze aux Hourneys)	4 322,03	8 259,11	3 821,30		16 402,44
Enduits d'usure	PH 2	VC 3 (Route de Beaulieu)				27 460,70	27 460,70
Réfection trottoirs		Allée Docteur gabourin				10 438,56	10 438,56
Total pour MEILHAN			21 891,51	46 949,12	22 999,20	37 899,26	129 739,09

4/Point sur la crise sanitaire

Madame la Maire informe que le confinement est de retour partout en France, dans une forme nouvelle puisqu'il est autorisé de rester à l'extérieur. Après avoir concerné seulement 19 départements, ce simili-confinement s'applique à tout le territoire métropolitain jusqu'au 26 avril.

Contrairement aux deux premiers confinements, il est possible de se déplacer dans un périmètre de 10 km autour de son domicile, en respectant certaines règles. En revanche, le couvre-feu qui était déjà mis en place avant, se maintient, de 19 heures à 6 heures du matin. Le gouvernement incite, par ailleurs, à rendre le télétravail systématique.

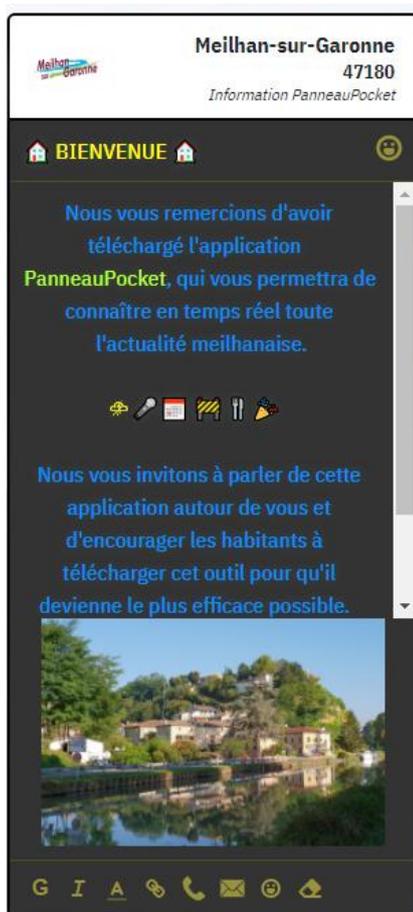
Comme l'a annoncé Emmanuel Macron, le 31 mars dernier, les écoles sont fermées jusqu'au 26 avril. La circulation du Covid-19 chez les jeunes devenait, en effet, particulièrement inquiétante. Les commerces non-essentiels ont également baissé leurs rideaux à la mise en place de ce confinement.

Le confinement est plus souple que les précédents, mais il faut toujours présenter une attestation pour les déplacements qui dépassent le rayon des 10 km autour du domicile ainsi que pour ceux dans les horaires du couvre-feu.

Madame la Maire informe que le vaccibus du Conseil Départemental s'est rendu à la résidence Labeyrie de 22 mars dernier. 24 personnes ont ainsi pu recevoir leur première dose de vaccin Pfizer. Le vaccibus sera de retour à la résidence Labeyrie le mardi 13 avril, dans la matinée, afin de procéder à d'autres vaccinations, uniquement pour les personnes de plus de 70 ans.

5/Suivez l'actualité de Meilhan sur PanneauPocket

Madame la Maire informe que l'application est active depuis le 09 avril.



6/Episode de gel sur les vignobles du Marmandais

Madame la Maire rappelle que le vignoble marmandais a été fortement touché par 2 épisodes de gel consécutifs, les 7 et 8 avril, et notamment les parcelles de vignes localisées sur la commune de Meilhan-sur-Garonne.

Un premier état des lieux permet d'établir que les dégâts déjà visibles sont très hétérogènes, avec de nombreuses parcelles touchées à près de 80 à 100 %.

Il est difficile, à ce stade de la végétation, de mesurer les conséquences des dégâts occasionnés, notamment sur le redémarrage des contre-bourgeons fructifères, mais il est certain que la récolte des parcelles touchées sera fortement impactée, et qu'il en résultera des conséquences économiques sur les exploitations concernées.

C'est la raison pour laquelle la Fédération des vins demande à la commune de Meilhan-sur-Garonne, par le biais de son Président Fabien TARASCON, de bien vouloir reconnaître cet aléa climatique en calamité.

Proposition acceptée à l'unanimité.

Par ailleurs, Madame la Maire informe qu'elle a contacté Christophe COURREGELONGUE, président de la commission « Agriculture » au sein de VGA, afin qu'il se renseigne sur les aides potentielles qui peuvent être activées.

7/Résidence Foyer Labeyrie

Madame la Maire indique qu'elle a rencontré récemment M. DUTHIL, Président de l'association Solincité et qu'il l'a informée qu'Habitayls, propriétaire de la Résidence Foyer Labeyrie, allait prochainement entreprendre des gros travaux de rénovation des toitures et des systèmes d'isolation. Cela permettra d'améliorer le confort des résidents.

Fabienne GUIPOUY LAFARGUE demande si cela aura un impact sur les loyers des résidents.

Madame la Maire indique qu'elle n'est pas en mesure de le dire car c'est Solincité, en tant que gestionnaire de l'établissement, qui fixe désormais les tarifs.

8/Pays d'Art et d'Histoire

Madame la Maire informe qu'à la suite du dernier Conseil de Pays, le Pôle territorial du Sud Gironde a été proposé comme structure porteuse du label « *Pays d'Art et d'Histoire* ». En effet, jusqu'à présent, c'est la ville de La Réole qui portait le projet en tant que « *Ville d'art et d'histoire* » et que dans l'attente de l'extension de ce dernier, l'association Entre-Deux-Mers tourisme assurait le portage administratif et financier du projet.

9/Urbanisme

Madame la Maire informe que l'espace dénommé « *Place de la République* », qui appartient actuellement à un privé, va être mis en vente. Elle propose que la commune préempte ce terrain afin qu'il devienne un espace public. **Proposition acceptée à l'unanimité.**

Madame la Maire informe que l'espace disponible au nouveau cimetière va bientôt arriver à saturation. Une réflexion devra rapidement être engagée afin de réduire la taille des nouvelles concessions, ce qui permettra de gagner de la place.

Thierry MARCHAND informe qu'une modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme est à l'étude. Son but est de fixer des règles plus strictes en matière de gestion des eaux pluviales. Un travail va être mené conjointement avec VGA et le SCoT pour obliger les nouvelles constructions à disposer de bassins de rétention lorsque leur surface est trop importante.

Serge CAZE dit que ce projet va dans le bon sens car de nos jours les cours d'eau arrivent rapidement à saturation lors de fortes pluies. Par ailleurs, **Serge CAZE** informe que les tarifs de l'abonnement à l'irrigation vont baisser de 10%, grâce aux travaux entrepris par le syndicat qui ont permis de maîtriser les dépenses de fonctionnement de façon significative.

QUESTIONS ORALES (30min)

Véronique MUSOLINO informe que les **5 et 6 juin**, deux fermes meilhanaïses (Les Fabuleux Délices et Christian DELEPLANQUE apiculteur) ouvriront leurs portes et accueilleront le public dans le cadre du « *Printemps à la Ferme* ». Au programme : visite commentée des exploitations, dégustations et randonnée.

Fabienne GUIPOUY LAFARGUE demande si la classe occitan va disparaître à la prochaine rentrée des classes.

Madame la Maire répond qu'elle n'en a pas connaissance à l'heure actuelle.

Catherine CENES indique qu'une réflexion est actuellement portée pour la création d'un espace de vie sociale intergénérationnel. Ce projet permettrait de rassembler les générations (jeunes et seniors) autour d'activités communes telles que la couture, le jardinage, la cuisine, les jeux de société...

Jean BARBE demande ce que va devenir l'ancienne ferronnerie à côté de l'école.

Madame la Maire répond que l'EPF l'a mis à disposition de la commune, à titre gratuit. Il est prévu d'y accueillir une recyclerie qui serait portée par une association.

Céline PONS informe que des agents affectés aux écoles ont dû respecter un isolement de 7 jours car ils étaient « cas contact » au COVID19. Plusieurs élus ont donc pris le relais durant le temps périscolaire pour pallier leur absence.

Serge CAZE informe que la réserve communale s'est réunie le 29 mars dernier, en présence de M. CRAIPEAU, chef du service GEMAPI au sein de VGA, afin de faire un retour d'expérience sur les inondations de fin janvier. Plusieurs points ont été abordés comme l'achat de jalons pour permettre aux bateaux de naviguer ou encore la création d'un point info lors des crues. Une répartition des rôles de chacun a également été définie, en fonction des 2 zones (côté Hure et côté Marmande)

L'ordre du jour étant épuisé, **Madame la Maire** clôt la séance à 11 heures 30.